




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-764**

Séance publique du

24 septembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210924- lmc1202306-DE-1-1
Date de signature : 24/09/2021
Date de réception : vendredi 24 septembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION

Le 24 septembre 2021 à 09h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par M. Gérard BRAMOULLE, 1er adjoint au Maire, pour le Maire démissionnaire, le 17/09/2021, conformément aux articles L 2122-15 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Rémi Capeau

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Carrières et Rémunérations

Nomenclature : 4.4
Autres categories de personnels

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2021

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'allouer au Maire une indemnité pour frais de représentation.

Il avait été décidé d'attribuer au Maire une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 15 000 € nets par délibération n° 2014-48.

Dans la continuité des mandats passés, afin de permettre au Maire d'assumer tous les frais inhérents à sa fonction dans le cadre de la représentation de la Ville, je propose une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 15 000 € nets.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer au Maire, à compter de la date d'élection du Maire, une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 15 000 € nets (quinze mille euros), étant précisé que cette indemnité sera versée mensuellement. Le montant de cette indemnité est inscrit au budget de la Ville – fonction 920 21 – Nature 6536 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-764 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AU MAIRE POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 39
Contre	: 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Sophie JOISSAINS



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24/09/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1